



## Commune rurale de 1900 habitants située en Rhône-Alpes qui compte 200 enfants scolarisés

### Projet communal :

La commune a la compétence périscolaire et signe le PEDT.

**Population :** 0-5000 habitants

**Type :** Rural isolé

**Région (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016) :** Rhône-Alpes

### Présentation résumée :

La commune de très petite taille, n'est pas intégrée dans une communauté de communes, même si des partenariats ont été instaurés entre différentes communes pour la mise en œuvre pratique des activités périscolaires.

La commune a choisi le mercredi comme cinquième matinée et concentre les trois heures nouvelles de périscolaire le jeudi après-midi.

Le projet se focalise sur les temps périscolaires et notamment sur les nouveaux temps inscrits dans la réforme des rythmes. La commune a ouvert un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

### Nombre d'écoles concernées (maternelles et élémentaires) :

2 (une école maternelle et une école élémentaire)

**Nombre d'enfants concernés :** 200

### Temps éducatifs couverts par le PEDT:

Périscolaire (intégrant les nouvelles activités périscolaires)

### Thématiques périscolaires couvertes par le PEDT :

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Jeux de stratégie (échecs, dames, ...)
- Jeux collectifs ou en extérieur
- Jeux calmes, repos, détente
- Autres : ateliers culinaire et bricolage

### Forme d'organisation des activités :

- Accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire déclarés (dit ALSH)
- Ateliers (mono activité)
- Accueil, garderie

### **Locaux mobilisés dans et hors l'école :**

- Ecole : salle d'activité, restaurant, cour et préau, autres
- Extérieur : local municipal, gymnase, stade, local associatif, bibliothèque,

### **Services municipaux concernés par les activités du PEDT :**

Education, restauration scolaire, sport, culture,

### **Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant):**

Clubs sportifs

- Autres associations locales:

Culturelles et artistiques.

- Associations partenaires :

Fédérations sportives agréées

### **Statut des intervenants dans les activités du PEDT :**

- o Agents territoriaux dont ATSEM
- o Animateurs extérieurs recrutés par la municipalité
- o Animateurs associatifs
- o Bénévoles (parents d'élèves, retraités)

### **Axes des projets d'école pris en compte par le PEDT (actions partenariales et références du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) :**

Lecture-écriture, EAC-musique, dessin, éducation au développement durable, Sports,

### **Les opérateurs en charge du PEDT :**

- Prise en charge directe par la collectivité : oui
- Délégation à une association : non

**Coordinateur du PEDT :** oui

**Statut :** fonctionnaire titulaire

**Eventuellement référent par site et par école :** Oui, directeur ALSH municipal

**Comité de pilotage du projet :** oui

Participants :

- Elus de la commune
- Représentants de parents d'élèves
- Responsables associatifs

Fréquence des réunions : 1 par an

**Comité ou instance de coordination technique :** non

Les services de la commune coordonnent le PEDT.

**Existence d'accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT:** Oui

Temps concernés : totalité du périscolaire, extra-scolaire

Organisateur : municipal

### **Concertation :**

Avant, pendant :

Avec qui ? La concertation se fait à travers un questionnaire parents et enfants traité par le comité de pilotage.

**Articulation avec d'autres projets** (PEL ou PEG, PRE, CEL, CEJ, ...): non

### **Modalités d'évaluation :**

Les indicateurs retenus concernent les flux d'inscription dans les associations locales, le nombre d'activités découvertes.

Des questionnaires de satisfaction ont été distribués aux familles, aux enfants et aux enseignants afin de mieux connaître leur avis.

Qui évalue ? Le comité de pilotage

Evaluation partagée : non

### **Éléments qualitatifs (points forts du projet) :**

- **Qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation)**  
L'organisation repose sur des accueils de loisirs déclarés en périscolaire sur les cinq jours.
- **Adaptation aux caractéristiques de la commune**  
La commune, de petite taille, a développé des partenariats avec d'autres communes environnantes de manière à pouvoir proposer des activités variées dans le cadre des nouveaux temps périscolaires.
- **Utilisation des ressources locales**  
La commune a mobilisé ses agents et des associations locales, des bénévoles et retraités.
- **Pistes d'évolution :**  
Elle se fera à partir de l'analyse d'un questionnaire de satisfaction parents/enfants/intervenants par le comité de pilotage.

## Organisation des horaires dans le cadre du PEDT (maternelle et élémentaire) :

	7h	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
Lundi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Mardi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Mercredi	accueil	temps scolaire	ALSH			
Jeudi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	NAP	périscolaire	
Vendredi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	

NAP : nouvelles activités périscolaires  
 ALSH : accueil de loisirs sans hébergement